

PARACHEVER L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE

Sofia Fernandes | Chercheur senior en affaires économiques et sociales à Notre Europe - Institut Jacques Delors

Notre Europe - Institut Jacques Delors présente la synthèse du débat sur le thème « Parachever l'Union économique et monétaire » qui s'est tenu lors de la réunion annuelle de son Comité européen d'orientation le 30 novembre 2013.

Sur la base d'un discours introductif de **Daniela Schwarzer**, directrice du département Intégration européenne à la SWP (Institut allemand pour les affaires internationales et de sécurité) et de **Pedro Solbes**, président de FRIDE (Fondation pour les relations internationales et le dialogue extérieur) et ancien commissaire européen, les participants ont débattu des principales avancées nécessaires pour parachever l'Union économique et monétaire (UEM).



La discussion a commencé par un **aperçu de la situation dans laquelle se trouve la zone euro aujourd'hui** (1). Le débat s'est ensuite centré sur certains enjeux primordiaux pour renforcer l'UEM : **compléter l'union bancaire afin de casser le cercle vicieux entre crise bancaire et crise des dettes souveraines** tout comme résoudre le problème actuel de la fragmentation des marchés financiers (2) ; **renforcer l'union budgétaire par des mécanismes de solidarité et d'assurance mutuelle** (3) ; et **doter l'UEM des bases juridiques nécessaires à de telles avancées** (4). Enfin, les participants ont rappelé qu'au-delà des enjeux liés au renforcement de l'UEM, **les pays doivent faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise actuelle** (5).

1. 2013 : une situation plus calme mais une UEM toujours inachevée

Les membres du Comité européen d'orientation (CEO) de Notre Europe - Institut Jacques Delors (NE-IJD) ont lancé le débat sur l'UEM en rappelant

que, en 2013, la crise dans la zone euro est entrée dans une nouvelle phase, plus calme. Deux éléments principaux ont contribué à ce changement de climat dans l'UE.

D'une part, la conviction que l'euro survivra à cette crise s'est imposée et ce, en grande partie grâce à l'action de la Banque centrale européenne (BCE). En effet, cette dernière a adopté fin 2012 un programme de rachat de dette souveraine illimité, baptisé « Outright Monetary Transactions ». Ces achats sont soumis à la condition stricte que les pays qui souhaitent en bénéficier formulent une demande d'aide au Mécanisme européen de stabilité (MES). S'il n'a jamais été activé, ce programme a eu un effet positif évident sur les marchés financiers. Rappelons également que Mario Draghi a affirmé en juillet 2012 : « Nous sommes prêts à tout pour sauver l'euro » - de quoi rassurer les marchés.

D'autre part, il y a eu un assouplissement des institutions européennes dans l'application des règles du Pacte de stabilité et de croissance afin de parvenir à un meilleur équilibre entre assainissement budgétaire et soutien à la croissance. Ceci s'est traduit par l'octroi d'une ou deux années supplémentaires pour certains États membres sous procédure de déficit public excessif - dont la France, l'Espagne et le Portugal - pour revenir sous le seuil de 3% du PIB.

Ce calme est-il totalement positif ? Pas forcément. Dans ce nouveau contexte, il n'y a plus de sens de l'urgence et, par conséquent, les progrès dans le renforcement de l'architecture de l'UEM ont ralenti. Les élections allemandes, qui ont eu lieu en septembre dernier, ainsi que les élections européennes de mai prochain constituent également une justification à l'inertie actuelle des États membres. Cette inertie est particulièrement inquiétante car, malgré les avancées des dernières années, notamment dans la surveillance budgétaire et macroéconomique ainsi

que la mise en place de mécanismes de résolution des crises souveraines, l'UEM reste inachevée.

Dans les avancées qu'il reste à faire pour parachever l'UEM, il faut éviter deux écueils : vouloir aller trop loin ou chercher à trop bien faire ; ainsi que présenter des propositions peu claires/faire des amalgames. En effet, comme l'a souligné le rapport du groupe Padoa-Schioppa, il faut, dans la perspective du parachèvement de l'UEM, « aller aussi loin que nécessaire pour le bon fonctionnement de la monnaie unique mais le moins loin possible », en suivant une approche pragmatique basée sur la subsidiarité. C'est le seul moyen par lequel les Européens convaincus pourront convaincre les décideurs ou les citoyens qui ne sont pas si pro-européens. Si les pro-européens cherchent à aller trop loin ou à trop bien faire, le risque d'échec est plus important. De plus, il faut être précis dans les propositions car il ne sera pas possible d'avancer si on ne sait pas ce qu'on veut obtenir.

Dans ce contexte, quelles sont donc aujourd'hui les priorités dans le renforcement de l'UEM ? La question en haut de l'agenda politique est celle de la mise en place de l'union bancaire. Il est en effet primordial, dans le contexte actuel, pour les économies de la zone euro, de compléter l'union bancaire et ce pour trois raisons principales. Premièrement, l'union bancaire est indispensable pour casser le cercle vicieux entre crise bancaire et « crise souveraine ». Deuxièmement, elle permettra d'éviter que dans le futur les contribuables doivent payer pour sauver les banques. Enfin, l'union bancaire permettra de rétablir la confiance dans le système bancaire européen et contribuera ainsi à résoudre le problème de la fragmentation des marchés financiers qui rend aujourd'hui difficile l'accès des PME au financement dans les pays de la périphérie de la zone euro.

Si l'avenir de l'UEM passe par l'achèvement de l'union bancaire, il ne doit cependant pas se limiter à cet enjeu. Le deuxième enjeu est ainsi celui de l'union économique et budgétaire et inclut trois questions clés : les contrats pour les réformes structurelles (qui sont actuellement sur l'agenda politique) ; un mécanisme de stabilisation conjoncturelle ; et un possible mécanisme de mutualisation de la dette.

De plus, les avancées en cours ou en débat nécessitent de nouvelles bases juridiques et dans ce contexte, il faut réfléchir à la nécessité de réviser les traités de l'UE ou alors envisager un nouveau traité à 18.

Enfin, au-delà des enjeux liés au renforcement de l'UEM, les pays de la zone euro doivent faire face aux conséquences économiques (faible croissance), sociales (divergences sociales croissantes entre les pays de la zone euro) et politiques (montée du populisme et de l'euroscpticisme) de la crise actuelle.

2. Compléter l'union bancaire

Le premier pilier de l'union bancaire - le Mécanisme de supervision unique (MSU) - a été adopté à l'automne dernier et sera en place à l'automne 2014. L'enjeu maintenant est d'avancer rapidement sur le deuxième pilier, celui de la mise en place d'un Mécanisme de résolution unique (MRS). Sur ce point, il existe des divisions au sein des pays de la zone euro concernant certains enjeux et en particulier le financement du fonds de résolution unique. Si l'idée de base est que ce fonds soit financé par des contributions du secteur bancaire, le problème est que la mise en place de ce fonds prendra une dizaine d'années. La question qui se pose donc est « quelle sera la réponse des États membres si entre-temps il y a un besoin de recapitalisation » ? Il y a certes le MES, qui a désormais la possibilité de recapitaliser directement les banques ; cependant il ne peut intervenir qu'après la participation des actionnaires, des créanciers et des ressources nationales. Ce qui veut dire que le lien entre les crises bancaires et les crises souveraines ne sera pas cassé à court/moyen terme. S'il y a des besoins de recapitalisation importants identifiés dans le « Asset quality review » réalisé par la BCE en vue de la mise en place du MSU, il y aura une déstabilisation des finances publiques dans certains États membres.

Il a été rappelé que l'un des messages du groupe Gliénicker est que pour recrédibiliser le principe de non-renflouement, qui est très chers aux Allemands, il faut travailler sur l'union bancaire ; tant que les États ne parviendront pas à couper le lien entre finances publiques et stabilité du système bancaire, le principe de non-renflouement ne sera pas crédible.

Une fois que ce deuxième pilier sera en place, nous pouvons espérer que le troisième pilier, celui d'un mécanisme commun de garantie des dépôts, recueillera également le soutien des États membres, même si ce point n'est pas aujourd'hui sur l'agenda et que le nouveau contrat de coalition en Allemagne l'exclut comme objectif pour la zone euro. Avec des mécanismes uniques de supervision et de résolution, la

garantie commune des dépôts devient cependant secondaire car elle n'entrerait en jeu qu'en cas d'écroulement du système bancaire.

3. Quelle union budgétaire pour la zone euro ?

La question de l'union budgétaire est plurielle. L'idée de doter la zone euro d'un budget propre et distinct de celui de l'UE28 est aujourd'hui présente dans les cercles de réflexion. Cependant, plutôt que de parler d'un budget à 18, il est peut-être plus judicieux de parler des instruments concrets dont la zone euro a besoin. Il y a un besoin de clarification sur ce sujet. Il est ainsi fondamental de présenter des propositions claires et bien justifiées. Ceci est valable sur plusieurs registres.

Premièrement, concernant les instruments budgétaires, il faut séparer les différentes dimensions : le budget a une dimension de solidarité pure et simple par des transferts permanents ; mais il peut aussi avoir une dimension d'assurance, visant à protéger les États membres contre des variations trop importantes du cycle économique et, dans ce cas, les transferts qui peuvent avoir lieu le seront à court terme et pas d'une manière unidirectionnelle.

Deuxièmement, la question de la mutualisation de la dette inclut des propositions très différentes, comme les « Blue bonds / Red bonds » - qui est une solution permanente - ou le Fonds européen de rédemption de la dette - une solution temporaire visant à mutualiser la dette excessive des pays de la zone euro. D'ailleurs, le MES constitue déjà une forme de mutualisation de la dette. Il faut être précis dans les propositions car il ne sera pas possible d'avancer si on ne sait pas ce qu'on veut obtenir et pourquoi on veut ces instruments.

Ainsi, il y a trois dimensions de l'union budgétaire dont il faut débattre :

1. La mise en place de contrats pour les réformes structurelles assortis d'un instrument d'aide financière ;
2. La création d'un mécanisme de stabilisation conjoncturelle ;
3. L'adoption d'un mécanisme qui protège les pays de la zone euro des crises de solvabilité auto-réalisatrices et permette de garantir aux États des coûts de financement de la dette raisonnables.



3.1. Des contrats de compétitivité vers un « super fonds de cohésion »

L'idée de créer un instrument d'incitation aux réformes structurelles dans la zone euro est sur l'agenda politique depuis fin 2012. Il y a ainsi eu un changement important dans la façon de gérer la zone euro : on passe de l'accent sur le solde budgétaire à l'accent sur les réformes structurelles. Cette idée découle de l'évidence de la nécessité de mettre en œuvre de telles réformes dans de nombreux pays de la zone euro afin de rétablir la compétitivité des États membres. Cependant, pour que les réformes structurelles aient un effet réel sur la compétitivité et la croissance il faut du temps ; les réformes structurelles ont donc un coût à court terme et ne produisent des résultats qu'à moyen/long terme.

Dans ce débat sur les réformes structurelles, il faut clarifier deux questions. Avant tout, il faut que les États membres prennent conscience que les réformes structurelles sont en premier lieu dans l'intérêt des pays qui doivent les mettre en œuvre. Si un pays doit réformer son système de justice, son administration ou son système fiscal, ce n'est pas parce que c'est dans l'intérêt de l'Europe, ce n'est pas une faveur à la Commission, mais une décision que le pays prend pour lui-même. Dans le même ordre d'idées, il est contre-productif pour les gouvernements nationaux que les réformes soient perçues comme imposées par Bruxelles (l'exemple récent de la France concernant la réforme du système de retraite français le rappelle : les instructions ne doivent pas venir de Bruxelles). Ainsi, ces contrats ne doivent pas se traduire en de « soft Memorandum of Understanding », à défaut de quoi l'Europe sera encore perçue comme l'Europe qui contraint les États membres à faire des réformes. Ce n'est pas la position que doit prendre l'Europe : plutôt qu'une Europe qui contraint, les États membres ont

besoin d'une Europe qui soutient, et c'est dans cette logique que doivent s'inscrire les contrats.

La logique des contrats bilatéraux est justifiée car elle permet de mieux cibler les priorités de chaque pays. Alors que concernant la discipline budgétaire, les mêmes règles sont imposées à tous les États membres – notamment le même seuil de 3% du PIB pour le déficit budgétaire –, de leur côté, les réformes structurelles doivent être différenciées d'un pays à un autre afin de mieux répondre aux problèmes de chaque pays.

L'idée d'accompagner ces contrats d'une aide financière est naturellement la bienvenue ; reste à en préciser ses contours. Il faut avant tout clarifier quels pays pourraient prétendre à cette aide financière. S'il est exclu de tenter d'avancer à 28, reste à définir s'il est préférable de limiter les contrats et l'assistance financière aux pays de la zone euro ou si les pays candidats devraient également être inclus dans le dispositif. Il y a en effet aujourd'hui une méfiance des pays en dehors de la zone euro concernant la possibilité de créer un nouvel instrument financier destiné uniquement aux pays de la zone euro. De plus, indépendamment du groupe de pays visé, il faut garder à l'esprit qu'une telle assistance ne pourrait avoir un effet que pour des pays de la taille de la Grèce, du Portugal ou de l'Irlande ; il n'aurait pas d'impact substantiel pour des pays comme l'Espagne, la France ou l'Italie.

Reste à voir la question des ressources – basées sur les fonds structurels existants ou sur de nouveaux financements ad hoc via une ressource propre ou des contributions nationales ? – et des dépenses de ce fonds d'aide. Concernant les dépenses, il faudrait clarifier avant tout leur nature : s'agit-il d'un mécanisme d'incitation – comme il a été présenté initialement – pour encourager les réformes structurelles ou ne serait-il pas utile, voire nécessaire, d'avoir un mécanisme de solidarité visant à soutenir la mise en place des réformes dans les pays qui sont asphyxiés par le surendettement public ? Cette deuxième option favoriserait la convergence au sein de la zone euro, en plus d'avoir une grande valeur politique et d'alimenter la confiance dans la zone euro. Il s'agirait ainsi d'avancer dans la direction proposée par Jacques Delors quand il a proposé de créer un « super fonds de cohésion » dans la zone euro visant à réduire l'écart de compétitivité entre les États membres. Il est également important de souligner que si certaines réformes ont en effet un coût initial car elles ont un effet différé

sur la croissance (ex. marché du travail), d'autres réformes (ex. réforme de la justice ou de l'administration publique) ont un coût limité et peuvent d'ailleurs permettre de réduire les dépenses publiques.

Il faut aussi envisager d'élargir les objectifs sur lesquels cette solidarité peut s'organiser. Faut-il mettre l'accent uniquement sur les réformes structurelles ou inclure également les dépenses sociales ou d'investissement (en éducation et R&D par exemple), ou encore des dépenses liées aux infrastructures ou à la transition énergétique ?

3.2. Mettre dans l'agenda européen l'adoption d'un mécanisme de stabilisation conjoncturelle

Le rapport du groupe Padoa-Schioppa, ainsi que la déclaration du groupe Glienicker, insistent sur la nécessité de doter l'UEM d'un mécanisme de stabilisation conjoncturelle afin de réduire les effets des divergences cycliques au sein de la zone euro. Contrairement à l'instrument de soutien aux réformes structurelles mentionnée ci-dessus, il ne s'agit ici en aucun cas d'un mécanisme de solidarité mais plutôt d'un système d'assurance mutuelle qui ne doit pas se traduire par des transferts permanents ni unidirectionnels.

La question qui se pose est de savoir quelle forme doit prendre ce mécanisme, les deux principales propositions dans le débat étant celles d'un système basé sur les écarts de production (les contributions/paiements nets par pays seraient déterminés en fonction de leur écart de production par rapport à la moyenne) et celle d'une assurance chômage.

Les deux propositions présentent des difficultés : il est d'une part difficile de mesurer l'écart de production et, d'autre part, il serait compliqué administrativement de mettre en place une assurance chômage au niveau de la zone euro. Ces difficultés ne sont cependant pas insurmontables et ne devraient pas constituer une barrière à la mise en place d'un mécanisme de stabilisation conjoncturelle dans la zone euro, sous une forme ou une autre. Comme il a été rappelé, l'avantage de l'assurance chômage – dont la mise en place exigerait un accord de la part des partenaires sociaux – est qu'elle constitue un atout politique car l'UE serait plus directement perçue comme adoptant des mesures pour protéger ses citoyens en temps de difficulté.

Si certains acteurs politiques soutiennent cette idée, comme le commissaire à l'emploi, aux affaires sociales et à l'inclusion, László Andor, ou le ministre de l'économie et des finances français, Pierre Moscovici, elle n'est pas encore sur l'agenda de l'UE car elle manque de soutien politique au plus haut niveau. Cette question doit constituer une priorité dans le renforcement de l'UEM et doit ainsi être placée en haut de l'agenda politique européen.

3.3. Comment faire face à la vulnérabilité des pays de la zone euro aux crises de solvabilité auto-réalisatrices ?

La crise a mis en évidence la nécessité de renforcer la discipline budgétaire dans la zone euro, ce qui a été fait via l'adoption des nouvelles dispositions prévues dans les paquets législatifs du « Six-Pack » et du « Two-Pack » ainsi que par la signature du traité budgétaire. Néanmoins, le respect des règles budgétaires peut s'avérer insuffisant pour éviter des crises de la dette souveraine dans le futur, surtout tant que les États membres auront toujours le poids de la dette du passé qui, pour de nombreux pays de la zone euro, se situe au-delà du seuil fixé d'un ratio dette en pourcentage du PIB inférieur à 60%.

De plus, si les taux de financement de la dette publique ont pour certains pays fortement baissé depuis le début de la crise - c'est notamment le cas de l'Allemagne et de la France -, d'autres pays font face à des coûts de financement de leur dette beaucoup trop élevés actuellement, ce qui rend encore plus fragile leur situation budgétaire. Nous ne reviendrons certes pas au scénario pré-crise où il n'y avait pas de distinction entre les pays, mais les différences actuelles entraînent des divergences dangereuses pour la zone euro dans son ensemble.

Dans cet ordre d'idées, il faut établir dans la zone euro un « fédéralisme par exception », reposant sur un juste équilibre entre responsabilité et solidarité, afin de garantir aux États membres des coûts de financement plus raisonnables ainsi que protéger les pays contre des crises de solvabilité auto-réalisatrices. Par « fédéralisme par exception », il est entendu que, dans le contexte normal, quand il n'y a pas de crise de dette souveraine, ce sont les États qui mènent le jeu ; cependant, quand un pays rencontre des difficultés à se financer sur les marchés, il doit avoir la possibilité de se financer via des obligations communes afin de garantir un coût de financement de la dette qui soit raisonnable. En contrepartie, il

faut accepter un transfert de souveraineté budgétaire au niveau européen : la souveraineté s'arrête là où cesse la solvabilité. Bien sûr, il est essentiel que ce fédéralisme par exception soit bien compris et ne soit pas perçu par l'opinion publique comme « Quand tout va bien, c'est grâce aux États membres et quand tout va mal, c'est la faute à Bruxelles ».

4. Une révision des traités ou un nouveau traité à 18 ?

En 2012, Angela Merkel a appelé à la mise en place d'une Europe politique. Cela faisait partie de la réponse à la crise. Aujourd'hui, alors que la situation est plus calme, l'appétit pour un grand débat sur l'Europe politique semble réduit.

Cependant, la question se pose toujours de savoir s'il est possible de renforcer l'UEM dans le cadre des traités actuels, ce qui semble difficile. Depuis le début de la crise, les États membres ont dû avoir recours à des traités intergouvernementaux pour certaines avancées (traité qui crée le MES et traité budgétaire) en plus d'une révision simplifiée du traité (article 136 qui constitue la base juridique pour la création du MES).

Si les États membres décident de doter l'UEM d'une capacité budgétaire, que ce soit dans le cadre du mécanisme de résolution bancaire ou de la mise en place de nouveaux mécanismes de solidarité ou d'assurance mutuelle, la base juridique offerte par les traités actuels s'avérera insuffisante. Cependant, s'engager dans une révision à 28 des traités se révélerait certainement être, suite à l'expérience du traité de Lisbonne, un exercice difficile, long et dont le résultat serait incertain (notamment compte tenu des référendums qui devraient avoir lieu dans certains pays). Ce contexte semble favoriser l'idée d'un nouveau traité intergouvernemental. La voie à suivre semble être celle d'un nouveau traité fondateur pour la zone euro, comme il est d'ailleurs défendu par les membres du groupe Glienicker.

5. Relancer la croissance et réduire les divergences au sein de l'UE

La crise a eu un fort impact négatif sur les taux de croissance des États membres et très probablement sur la croissance potentielle pour les années à venir. Face à la difficulté de nombreux États membres à

renouer avec la croissance, il faut se demander si le *policy mix* actuel est le bon. La faible croissance et le manque de compétitivité de certaines économies européennes sont des questions essentielles pour l'avenir de la zone euro. Les réformes structurelles sont nécessaires mais peut-être pas suffisantes pour faire face à ce problème. Il faut faire plus, au niveau de l'UE, pour rééquilibrer austérité et croissance.

Dans ce contexte, l'achèvement du marché unique apparaît comme primordial et ce, pour deux raisons principales. D'une part, il constitue un levier pour stimuler la croissance en Europe. D'autre part, le marché unique a un rôle important dans la zone euro : il faut parachever le marché unique pour que le mécanisme des taux de change réels entre États membres fonctionne mieux, ce qui rendra la zone euro plus résistante aux crises. Pour ces deux raisons, il faut poursuivre l'achèvement du marché unique en allant plus loin et plus rapidement, tout en respectant l'équilibre défendu par Jacques Delors et dans le rapport Monti entre libertés économiques et droits sociaux.

Au-delà des conséquences économiques, cette crise a également eu de graves conséquences sociales, qui se sont traduites par des divergences croissantes entre

les États membres. En effet, quand nous comparons la situation au sein de la zone euro à celle dans les autres pays de l'UE, nous vérifions que les taux de chômage sont en moyenne plus élevés dans la zone euro et, surtout, les divergences entre les pays sont beaucoup plus importantes. Cette polarisation au sein de la zone euro est inquiétante et les États membres doivent trouver une solution pour la compenser.

La politique de cohésion, qui est le principal instrument pour la convergence, doit dans ce contexte être renouvelée pour mieux faire face aux défis actuels. De plus, il faut accorder plus d'attention à l'instrument innovateur qui a été mis en place à petite échelle mais qui représente un élément de politique sociale européenne : la garantie européenne pour la jeunesse qui vise à lutter contre le chômage des jeunes. C'est une base sur laquelle il faut continuer à travailler.

En conclusion, les décideurs européens font face au double défi d'apporter une réponse aux conséquences économiques, sociales et politiques de la crise tout en renforçant l'architecture de l'UEM afin de réduire la vulnérabilité de la zone euro aux crises futures. Sur ces deux registres, des avancées ont été faites mais beaucoup reste à accomplir.

Sur les mêmes thèmes...

LA « SOLIDARITÉ QUI UNIT » ET LA « COOPÉRATION QUI RENFORCE »
António Vitorino, *Tribune, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, décembre 2013

QUEL INSTRUMENT FINANCIER POUR FACILITER LES RÉFORMES STRUCTURELLES DANS LA ZONE EURO ?
Eulalia Rubio, *Policy Paper No 104, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, décembre 2013

RENFORCER L'UEM : COMMENT MAINTENIR ET DÉVELOPPER LE MODÈLE SOCIAL EUROPÉEN ?
Sofia Fernandes et Kristina Maslauskaitė, *Études & Rapports No 101, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, novembre 2013

CHÔMAGE DES JEUNES, DIVERGENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CAPACITÉ BUDGÉTAIRE DANS LA ZONE EURO
Maria João Rodrigues, *Policy Paper No 101, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, novembre 2013

UNE ASSURANCE CONTRE LES CHOCS CONJONCTURELS DANS LA ZONE EURO
Henrik Enderlein, Lucas Guttenberg et Jann Spiess, *Études & Rapports No 100, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, septembre 2013

ZONE EURO ET DÉMOCRATIE(S) : UN DÉBAT EN TROMPE L'ŒIL
Yves Bertoncini, *Policy Paper No 94, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, juillet 2013

REPENSER L'UEM ET « REPOSITIVER » LA GRANDE EUROPE
Jacques Delors, *Tribune, Notre Europe – Institut Jacques Delors*, juillet 2013

Directeur de la publication : Yves Bertoncini • La reproduction en totalité ou par extraits de cette contribution est autorisée à la double condition de ne pas en dénaturer le sens et d'en mentionner la source • Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leur(s) auteur(s) • *Notre Europe – Institut Jacques Delors* ne saurait être rendu responsable de l'utilisation par un tiers de cette contribution • Version originale • © *Notre Europe – Institut Jacques Delors*

